

RLPi Métropole Grenoble Alpes

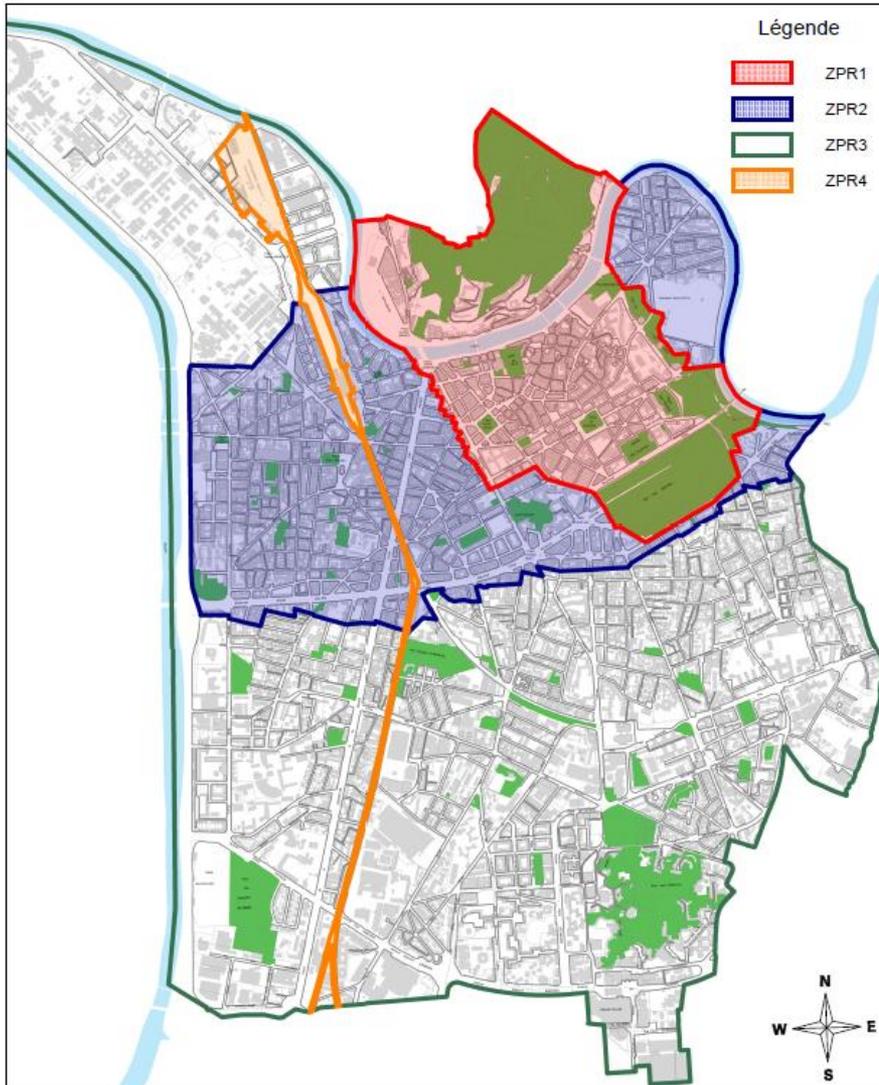


GRENOBLE • ALPES
MÉTROPOLITAINE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE



Plan de zonage actuel

- ZPR 1 : périmètre du SPR
- ZPR 2 : Nord des Grds Boulevards
- ZPR 3 : Sud des Grds Boulevards et Presqu'île
- ZPR 4 : domaine public ferroviaire

Compétences

Elaboration du règlement local de publicité par la Métropole

(délibération du Conseil Métropolitain)

Diagnostic sur l'ensemble du territoire intercommunal

Possibilité de couverture partielle par zones de publicité restreinte

Police de la publicité par les communes

(autorisation du maire)

Polices différenciées de l'occupation des domaines publics

(arrêtés métropolitains et communaux)

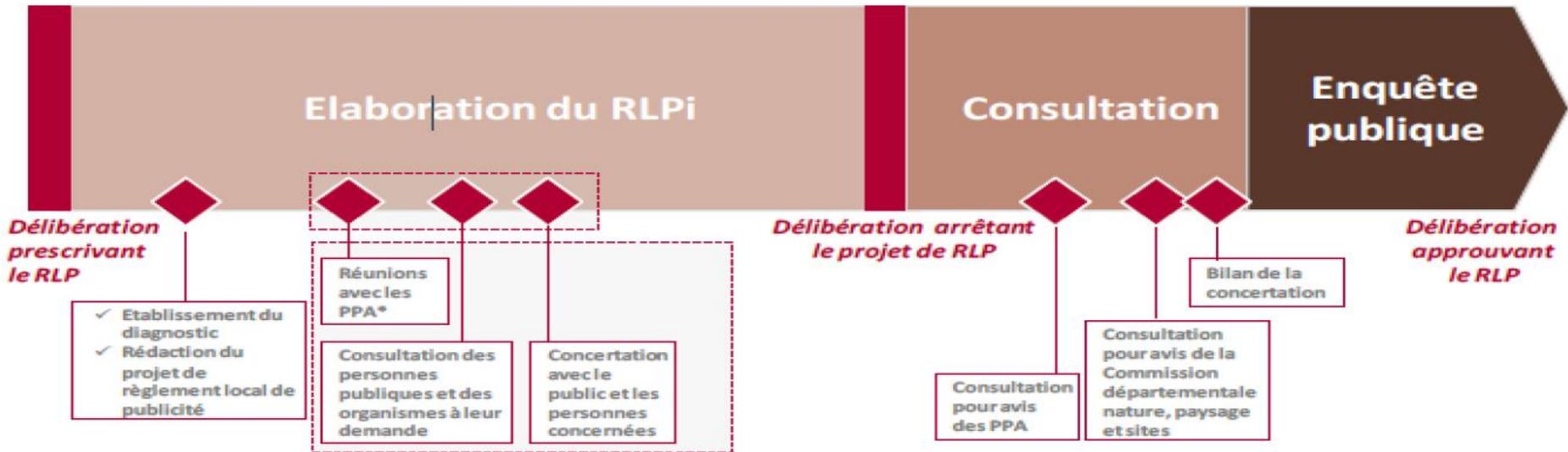
Accompagnement de l'Etat

Note d'enjeux des services de la DDT

Saisine de la Commission Départementale Nature Paysages et Sites

RLPi Métropole Grenoble Alpes

Illustration des étapes standard d'élaboration d'un RLPi



* PPA (personnes publiques associées)

Étapes concomitantes